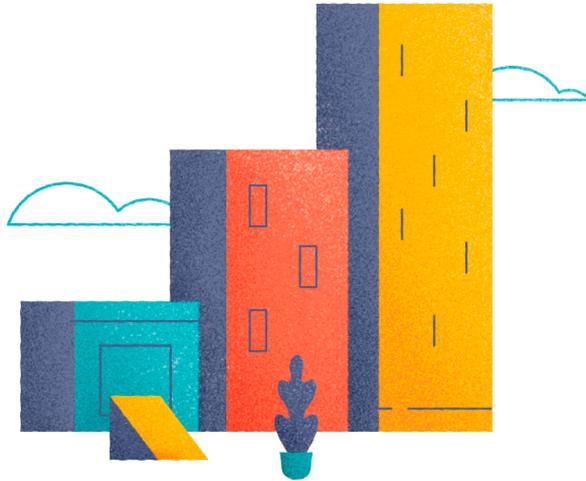




Répartition de la population

Près d'un tiers de la population régionale vit dans les grands pôles urbains



Avec 120 habitants par km², la densité de population des Pays de la Loire est identique la densité de la France métropolitaine. Derrière ce chiffre régional se cachent de fortes polarisations et des territoires aux dynamiques démographiques différentes.

- La Loire-Atlantique est le département le plus peuplé avec 1 457 806 habitants et plus de 37,8 % de la population ligérienne.
- La Mayenne est le moins peuplé avec 305 933 habitants et 7,9 % de la population régionale.

**La population des départements des Pays de la Loire
au 1^{er} janvier 2021**

	Nombre d'habitants	Part
Loire-Atlantique	1 457 806	37,8 %

	Nombre d'habitants	Part
Maine-et-Loire	824 743	21,4 %
Mayenne	305 933	7,9 %
Sarthe	566 058	14,7 %
Vendée	699 459	18,2 %
Pays de la Loire	3 853 999	100,0 %

Source : Insee, 2024

La moitié de la population se concentre sur environ 9,5 % du territoire régional, tandis qu'au niveau national la moitié de la population se concentre sur 3,0 % du territoire.

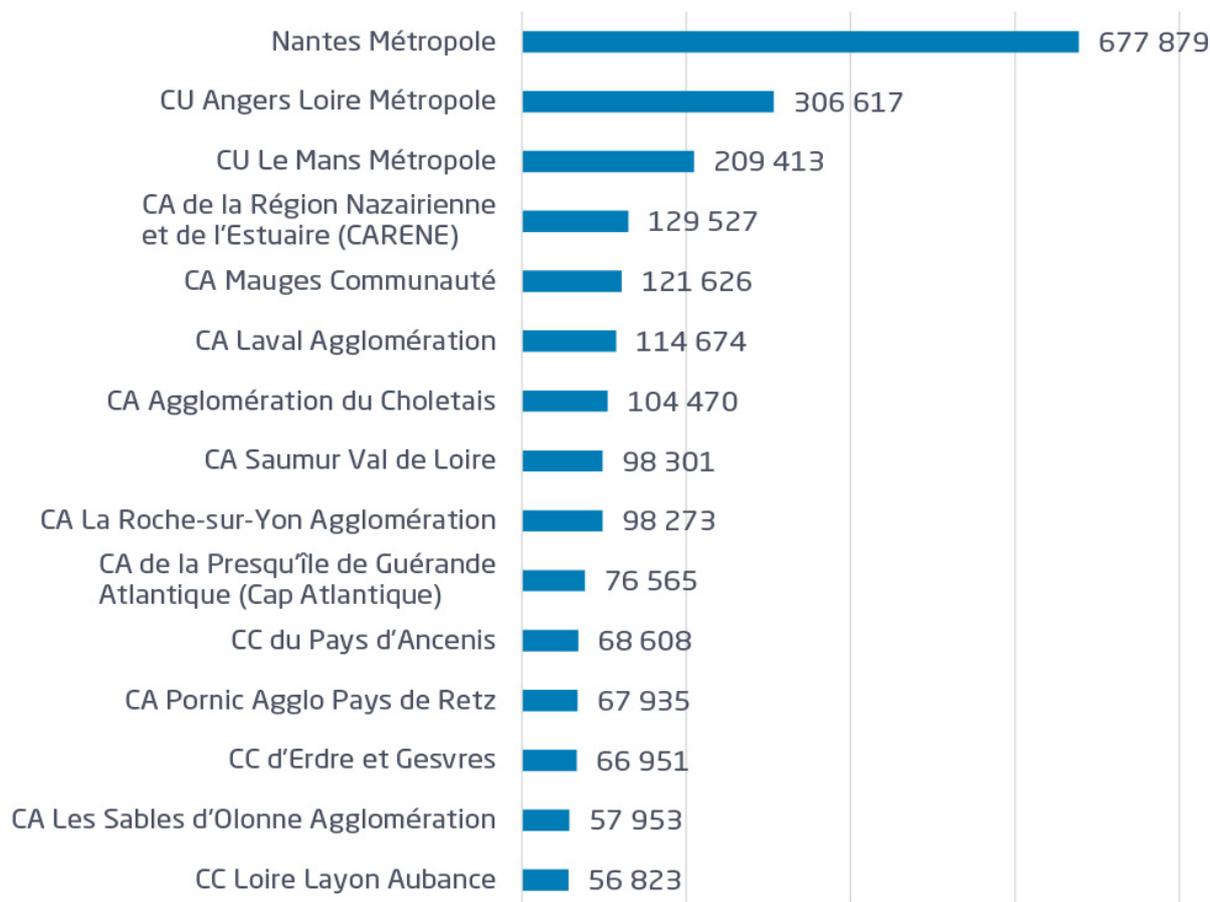
L'axe formé par la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les pôles urbains d'Angers et du Mans sont densément peuplés. Ces quatre agglomérations, de plus de 100 000 habitants chacune, accueillent plus du tiers des Ligériens. Avec plus de 677 879 habitants, Nantes Métropole regroupe à elle seule 17,6 % de la population des Pays de la Loire.



© Aurélie Stapf

Pour autant, les Pays de la Loire restent également une région rurale avec un Ligérien sur deux vivant dans l'espace rural, contre un sur trois en France. Les Pays de la Loire sont la 4^e région la plus rurale de France métropolitaine, derrière la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté.

La population des principales intercommunalités des Pays de la Loire en 2021



Source : Insee, RP

Parmi les 20 communes ligériennes les plus peuplées, 7 sont en Loire-Atlantique et 6 en Maine-et-Loire

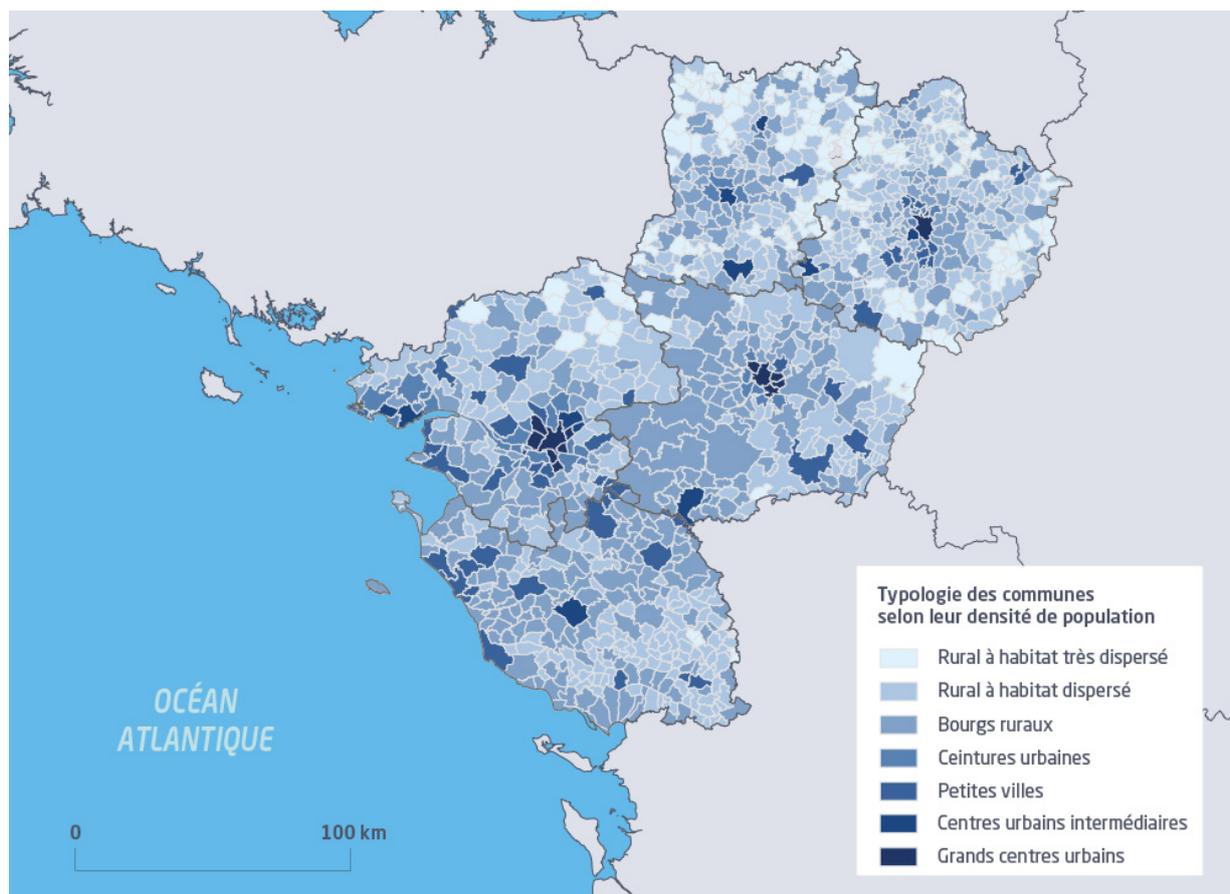
La Loire-Atlantique compte 7 des 20 communes les plus peuplées des Pays de la Loire. Suite à la création de communes nouvelles dans les Mauges, le Maine-et-Loire abrite désormais 6 de ces plus grosses communes. Cependant, ces dernières étant très vastes, leur population y est disséminée et leur densité de population est nettement plus faible que dans des communes au nombre d'habitants similaire. Un exemple : la densité de population atteint 524 habitants par km² à Couëron et seulement 66 habitants à Chemillé-en-Anjou. Couëron s'étend sur 44 km² contre 324 km² pour Chemillé-en-Anjou.

Ainsi, sous les effets conjoints de la croissance démographique et des recompositions territoriales, la région compte désormais relativement peu de petites communes : 295 communes de moins de 500 habitants, soit près d'un quart des communes ligériennes contre un peu plus d'une sur deux au niveau national. Ces dernières se concentrent surtout en Sarthe (135) et en Mayenne (101) et seulement 5 communes en Loire-Atlantique.

Un littoral densément peuplé

La frange littorale, bénéficiant d'une attractivité résidentielle propre à sa localisation, fait également partie des espaces régionaux à plus forte densité de population. Les communes littorales, qui représentent moins de 5,5 % de la surface régionale, concentrent environ 9,5 % de la population.

La typologie des communes en Pays de la Loire selon la grille de densité de population



Source : Insee, géographie 2023

La grille communale de densité

« La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

Plus précisément, la définition retenue par l'Union européenne s'appuie sur le découpage du territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté et sur l'agrégation de carreaux de densité équivalente, définissant des « taches » ou « clusters ». Chaque commune est ensuite affectée dans une catégorie en fonction de la part de la population communale comprise dans les différents types de cluster. »

Source : Insee

